

Plaquette

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

31/12/2025

Ce document contient 60 pages

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

0.1	Rapport de l'expert-comptable	3
1	<i>Comptes annuels</i>	4
1.1	Bilan Actif	5
1.2	Bilan Passif	6
1.3	Compte de résultat	7
1.4	Annexe simple	9
2	<i>Comptes annuels détaillés</i>	27
2.1	Bilan actif (détail)	28
2.2	Bilan passif (détail)	30
2.3	Compte de résultat (détail)	32
2.4	Évaluation des contributions volontaires en nature (Détail)	36
3	<i>Déclarations et liasse fiscale</i>	37
3.1	2065 Impôt sur les sociétés	38
3.2	2065 Bis - Annexe 2065	39
3.3	2050 Bilan actif	40
3.4	2051 Bilan passif	41
3.5	2052 Compte de résultat	42
3.6	2053 Compte de résultat (suite)	43
3.7	2054 Immobilisations	45
3.8	2055 Amortissements	46
3.9	2056 Provisions inscrites au bilan	47
3.10	2057 Etat des créances et dettes	48
3.11	2058-A Détermination résultat fiscal	49
3.12	2058-B Déficit provisions non déductibles	50
3.13	2058-B Provisions non déductibles	51
3.14	2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	52
3.15	2059-A Détermination PMV	53
3.16	2059-B Affectation PVCT	55
3.17	2059-C Suivi MVL	56
3.18	2059-D Affectation PVL	57
3.19	2059-E Détermination VA produite	58
3.20	2059-F Capital social	59
3.21	2059-G Filiales	60

Rydge Conseil
Expertise Comptable, Gestion sociale, Conseil

10 12 QUAI ARMAND CONSIDERE

-

-

29200 BREST

Téléphone : +33298319831

Site internet : www.rydge.fr

M Marc Sénant

ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

2 avenue Georges Clémenceau

29200 BREST

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	2 780 184	€
• Produits d'exploitation	865 773	€
• Résultat net comptable :	17 906	€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Signature
numérique de
Aurelien Quilgars
Date : 2026.10.02
16:45:02 +02'00'

Aurélien Quilgars
Expert-comptable



CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Comptes annuels



Page : 4 / 60

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Actif	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	393 967	373 324	20 642	24 780
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL	393 967	373 324	20 642	24 780
Immobilisations corporelles :				
Terrains	41 487		41 487	347 200
Constructions	208 351	15 959	192 391	1 149 699
Installations techniques, matériel et outillage industriels	580 343	374 398	205 945	182 841
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 465 387		1 465 387	
TOTAL	2 295 570	390 357	1 905 212	1 679 741
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières ⁽²⁾ :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	689		689	670
Prêts				80 000
Autres immobilisations financières	500		500	500
TOTAL	1 189		1 189	81 170
Total (II)	2 690 727	763 682	1 927 044	1 785 692
Actif circulant				
Stocks et en-cours	18 888	18 888		
Créances ⁽³⁾ :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	40 242	14 415	25 826	37 588
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	41 791		41 791	461 654
Charges constatées d'avance	23 494		23 494	28 135
TOTAL	105 527	14 415	91 112	527 378
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	500 000		500 000	
Disponibilités	262 027		262 027	420 263
Total (III)	886 444	33 304	853 140	947 641
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	3 577 171	796 986	2 780 184	2 733 334
Renvois :				
(1) Dont droit au bail				
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				80 500
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	3 738	8 738
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	54 183	54 183
	Report à nouveau	7 123	87 405
	Excédent ou déficit de l'exercice	17 906	-80 281
	Situation nette (sous-total)	82 951	70 045
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 211 094	622 452
	Provisions réglementées		
Total (I)		1 294 045	692 497
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	63 146	59 571
Total (III)		63 146	59 571
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 076 435	1 533 646
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	3 786	1 195
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 380	26 016
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	109 500	100 216
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	212 890	320 190
Total (IV)		1 422 992	1 981 264
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		2 780 184	2 733 334
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		400 000
	(2) Dont emprunts participatifs		

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation :		
Cotisations	3 744	5 665
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	439	419
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	92 329	116 011
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	765 669	674 798
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	413	
<i>Dons manuels</i>	413	
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	173	18 290
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 800	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	203	61
Total des produits d'exploitation (I)	865 772	815 245
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	173 500	179 754
Aides financières	1 885	
Impôts, taxes et versements assimilés	61 141	48 366
Salaires	453 404	445 229
Cotisations sociales	147 854	138 361
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	56 521	70 136
Dotations aux provisions	13 590	6 656
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 040	310
Total des charges d'exploitation (II)	911 938	888 816
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-46 165	-73 571
Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 116	4 901
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	2 116	4 901
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	400	45 123
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)	400	45 123
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 715	-40 222
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-44 449	-113 793

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total	70 461	34 244
Charges exceptionnelles (VI) Total	7 620	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	62 841	34 244
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	486	732
Total des produits (I + III + V)	938 351	854 390
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	920 444	934 671
EXCÉDENT OU DÉFICIT	17 906	-80 281
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	94 460	89 620
Bénévolat	71 230	15 774
TOTAL	165 690	105 394
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	94 460	89 620
Prestations en nature		
Personnel bénévole	71 230	15 774
TOTAL	165 690	105 394

ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 31/12/2025

Table des matières

1. Objet social.....	3
2. Description des moyens mis en œuvre.....	4
3. Faits caractéristiques de l'exercice.....	5
3.1. Evénements principaux	5
4. Principes et méthodes comptables.....	5
4.1. Principes généraux.....	5
4.1.1. Règlement comptable	5
4.1.2. Dérogatoires	5
4.2. Changements comptables	5
4.2.1. Changement de réglementation comptable.....	5
4.2.1.1. Première application du règlement ANC N°2022-06.....	5
4.2.2. Corrections d'erreur.....	7
5. Informations relatives aux postes du bilan.....	8
5.1. Actif immobilisé.....	8
5.1.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	9
5.1.2. Immobilisations financières	9
5.2. Actif circulant.....	10
5.2.1. Stocks et en cours	10
5.3. Fonds Propres.....	10
5.3.1. Tableau de variation des Fonds Propres	10
5.3.1.1. Fonds propres sans droit de reprise	10
5.3.1.2. Fonds propres avec droit de reprise	11
5.3.2. Subventions d'investissements.....	11
5.3.2.1. Tableau des subventions d'investissements.....	11
5.4. Provisions.....	12
5.4.1. Provisions pour risques et charges.....	12
5.5. Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	13
6. Informations relatives au compte de résultat.....	15
6.1. Contribution et charges des contributions volontaires en nature (en îed du compte de résultat).....	15
6.1.1. La mise à disposition de locaux	15
6.1.2. Le bénévolat.....	15
6.2. Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et certains produits.....	16
7. Autres informations	16

7.1.	Effectif.....	16
7.2.	Engagements hors bilan.....	17

1. Objet social

La Cinémathèque de Bretagne a pour buts :

- d'établir l'inventaire permanent des œuvres audiovisuelles réalisées en Bretagne ou concernant la Bretagne, de recenser les œuvres qui n'ont pas été conservées afin d'en assurer la recherche,
- de collecter, préserver, conserver et restaurer tous documents, archives et matériels ayant trait au cinéma en Bretagne qui lui seront confiés en dépôt, qui lui seront donnés ou qu'elle aura acquis,
- de rendre accessible au public - dans le respect du droit des auteurs - les documents et matériels conservés,
- de créer des relations avec les organismes publics et privés chargés de mission similaires en France et dans le monde,
- d'entreprendre et encourager toutes études et recherches, toutes publications et manifestations ayant trait aux activités cinématographiques en Bretagne et notamment à leur histoire,
- de favoriser la connaissance la plus large possible des œuvres du patrimoine cinématographique.

2. Description des moyens mis en œuvre

La collecte

Le collectage permet de reconstituer une partie de la mémoire audiovisuelle d'une région et au-delà. Si la Cinémathèque de Bretagne se concentre essentiellement sur les films tournés en Bretagne elle recueille également les images tournées par des cinéastes amateurs bretons à travers le monde.

La collecte de films s'opère principalement autour de deux genres :

- les films amateurs
- les films d'actualité et les documentaires institutionnels

Contrairement aux films d'actualité et documentaires institutionnels – qui offrent une vision partielle et orientée de l'histoire bretonne - le cinéaste amateur filme ce qui le touche : sa famille, ses voyages, ses activités quotidiennes...

Ces deux formes de cinéma permettent donc une approche plus complète de l'histoire d'un territoire, mêlant témoignages de l'Histoire, événements familiaux et traditions.

Le collectage est toujours soumis à un choix drastique lié à l'intérêt patrimonial. La connaissance fine des collections de la Cinémathèque de Bretagne permet aux collecteurs de définir des priorités dans leur sélection des films à conserver.

La préservation et la conservation

Afin de garantir la pérennité des éléments collectés, les films argentiques et vidéo sont conservés dans les sous-sols du Quartz à Brest où hygrométrie et température sont régulièrement contrôlées. Ils sont ensuite numérisés pour permettre leur consultation en interne ou sur la base de données en ligne.

La valorisation

Un des enjeux majeurs pour la Cinémathèque est la valorisation des collections, qui permet la mise à disposition au plus grand nombre de cette richesse patrimoniale grâce à diverses opérations. Tout au long de l'année, la Cinémathèque répond à de nombreuses demandes de recherches documentaires pouvant aboutir à :

- la vente d'images, le plus souvent destinées aux professionnels de l'image (programmeurs, réalisateurs, producteurs...) mais aussi pour les besoins d'expositions ou de musées,
- la diffusion de films à la demande de salles de cinéma, de structures culturelles, d'associations etc.

Chaque année, la Cinémathèque de Bretagne participe également à l'élaboration de programmes avec le Musée de Bretagne, l'Écomusée du Pays de Rennes, le Musée d'art et d'histoire de Saint-Brieuc, les associations Clair-Obscur, Côte Ouest, pour des expositions, projections et/ou des festivals notamment.

Des séances sont également régulièrement organisées à l'initiative de la Cinémathèque : *les Rencontres de la Cinémathèque* au Cinéma Les Studios à Brest, *C'était hier en images* aux Archives Départementales de Loire-Atlantique à Nantes et *Docs en stock* au Musée de Bretagne à Rennes.

Régulièrement, la Cinémathèque de Bretagne organise des résidences documentaires, où se mêlent toutes les missions de l'association sur un territoire bien précis et une durée limitée.

3. Faits caractéristiques de l'exercice

3.1. Evénements principaux

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Principes généraux

4.1.1. Règlement comptable

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

4.1.2. Dérogatoires

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

4.2. Changements comptables

4.2.1. Changement de réglementation comptable

4.2.1.1. Première application du règlement ANC N°2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

- Au niveau du compte de résultat :

- Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 17.7 K€ et concerne les opérations suivantes :
 - Remboursements de charges de personnel indemnités journalières : 5.3 k€
 - Refacturation de charges 7.3 K€
 - Remboursement de frais de formation 5.1 k€

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- Remboursements de charges de personnel - indemnités journalières : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 11.5 K€ au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » donc directement en déduction du poste « Salaires »
- Refacturations de charges (à préciser) : sont comptabilisés en 2025 pour un montant de 0.7 K€ au compte 708 « Produits des activités annexes » dans le poste « Vente de prestations de services »
- Mise à disposition de personnel : sont comptabilisés en 2025 pour un montant de 1.1 K€ au compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturé » dans le poste « Vente de prestations de services »

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 34 K€
Ces quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sont comptabilisées en 2025 en produits d'exploitation sur la ligne « Concours publics et subventions d'exploitation » pour un montant de 30 K€
- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne « opérations en capital » sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 0 K€
Les produits de cession des éléments d'actif cédés sont en 2025 comptabilisés en résultat d'exploitation sur la ligne « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour un montant de 2.8 K€
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment présentés en charges exceptionnelles sur la ligne « opérations en capital » sont regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne « Charges exceptionnelles » pour un montant de 0 K€.
Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés sont en 2025 comptabilisées en résultat d'exploitation sur la ligne « Valeurs comptables des d'immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour un montant de 1.9 K€
- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».
Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ».

Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Au niveau du bilan

- Les charges constatées d'avance s'élevaient à 28 K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».

Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 23.5 K€ sont présentées dans la rubrique « Créances ».

4.2.2. Corrections d'erreur

Notre entité a comptabilisé sur l'exercice une correction d'erreur.

Au cours de l'exercice 2025, l'association a identifié une erreur d'appréciation relative à la date de mise en service d'un immeuble figurant à l'actif immobilisé. La date initialement retenue ayant été jugée prématurée au regard de la date effective de mise en exploitation, il a été procédé au reclassement de l'actif concerné en immobilisation en cours jusqu'à cette dernière date et à la révision corrélative du plan d'amortissement.

Cette correction a entraîné l'ajustement de la quote-part de subvention d'investissement à rapporter au résultat au titre de la subvention obtenue pour le financement de l'opération, d'un montant de 400 000 €, ainsi que la capitalisation des charges d'intérêts relatives à l'emprunt contracté pour la réalisation de l'investissement pendant la phase de production de l'actif.

Conformément aux dispositions de l'article 122-6 du Plan Comptable Général, l'effet de cette correction d'erreur a été enregistré dans le résultat de l'exercice 2025, exercice de constatation de l'erreur. L'incidence significative de cette correction est présentée dans le résultat exceptionnel pour un montant de **62 841.86 €**.

5. Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

5.1. Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

5.1.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Terrains	-	-	305 712	-
Constructions	-	-	970 420	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	53 439	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	2 990
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	14 557	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	1 465 388	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

La part du bâtiment dont la mise en service a été reporté a été reclassée en en-cours au 1/01/2025 pour un montant 1 276 131 €.

5.1.2. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebut
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	19	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

2 conventions d'avance de trésorerie établies en 2024 ont été remboursées au cours de l'exercice :

- Association Ty Films signée le 24/09/2024 pour un montant de 40 000 €, prenant fin le 31/01/2025.
- DIAZ signée le 4/09/2024 pour un montant de 40 000 €, prenant fin le 28/02/2025.

5.2. Actif circulant

5.2.1. Stocks et en cours

Les stocks de marchandises sont valorisés selon le dernier prix d'achat connu.

Le stock de DVD est déprécié selon leur antériorité.

5.3. Fonds Propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

5.3.1. Tableau de variation des Fonds Propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	0				0
Fonds propres avec droit de reprise	8 738			5 000	3 738
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves	54 183				54 183
Report à nouveau	87 405	-80 281			7 124
Excédent ou déficit de l'exercice	-80 281	80 281	17 906		17 906
Situation nette (sous-total)	70 045	0	17 906	5 000	82 951
Fonds propres consommables	0				0
Subventions d'investissement	622 453		613 920	25 278	1 211 095
Provisions réglementées	0				0
TOTAL	692 498	0	631 826	30 278	1 294 046
Fonds Dédiés					0

5.3.1.1. Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

5.3.1.2. Fonds propres avec droit de reprise

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf).

En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et les provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

5.3.2. Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés. Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1er exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

5.3.2.1. Tableau des subventions d'investissements

	Solde au début de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la fin de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	622 453	613 920	- 5 386	1 241 759
Quotes-parts virées au résultat			30 664	-30 664
Montant net en Fonds propres				1 211 095

La variation de 5 386 € concerne la régularisation de la quote part de subventions d'investissement lié au décalage de mise en service du bâtiment.

5.4.Provisions

5.4.1. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	59 572	3 574	-	63 146
Impôts	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	59 572	3 574	-	63 146

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

- Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

-La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 : méthode rétrospective.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 64 ans,
- Taux d'actualisation : 3.5 %,
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2 % constant,
- Table de mortalité : TH/TF 00-02

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover, une variable de 1% constant. Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) est distinct pour les hommes et les femmes. Le pourcentage retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 25%.

La provision n'est pas calculée pour l'ensemble du personnel, mais uniquement pour les personnes de + de 50 ans. 3 personnes sont concernées par le calcul en 2024 comme en 2023.

5.5. Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	500	-	500
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	16 606	-	16 606
	Autres créances clients	23 636	23 636	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	7 690	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-
		Divers	30 467	-
	Groupes et associés	-	-	-
	Débiteur divers	3 634	3 634	-
Charges constatées d'avance		23 494	23 494	-
TOTAL		106 027	88 921	17 106

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	1 076 197	51 716	190 791	833 690
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	3 786	3 786	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	20 380	20 380	-	-
Personnel et comptes rattachés	43 580	43 580	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	46 695	46 695	-	-
Impôts sur les bénéfices	964	964	-	-
TVA	1 938	1 938	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	16 324	16 324	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	212 890	212 890	-	-
TOTAL	1 422 755	398 273	190 791	833 690

6. Informations relatives au compte de résultat

6.1. Contribution et charges des contributions volontaires en nature (en îed du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

— Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

— Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

— Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

6.1.1. La mise à disposition de locaux

La valeur locative 2025 de la mise à disposition gratuite de bureaux et locaux de stockage situé au 2 avenue Georges Clémenceau et d'un local de stockage au 6 rue Kerros à Brest est de **94 460 €**, celle-ci est communiquée par les services de la Marie de Brest.

6.1.2. Le bénévolat

Celui-ci tient compte du temps de participations aux organes de direction de l'association. Le calcul est effectué par le Président de l'association et centralisé dans un tableau permettant d'identifier le nombre d'heures de bénévolat. Cette évaluation a été effectuée de la manière suivante :

Nombre d'heures totales : 4 353 heures,

Coût de l'heure : 11.88 € (smic horaire) et un taux de charges de 37.74 %

Montant de la valorisation 2025 : **71 230.37 €**

6.2. Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et certains produits

	CAC1	CAC2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3 850	-
Au titre d'autres prestations	-	-
TOTAL	3 850	-

7. Autres informations

7.1. Effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	-
Agents de maîtrise et techniciens	9	-
Employés	2	-
Ouvriers		
TOTAL	13	

7.2.Engagements hors bilan

	N	N-1
Effets escomptés non échus	-	-
Cautions données	-	-
Cautions reçues	550 000	-
Nantissements et hypothèques	-	-

L'association a souscrit un emprunt de 1 100 000€ auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 20 ans, l'objet de cet emprunt étant l'acquisition d'un ensemble immobilier.

La Région Bretagne s'est portée caution de cet emprunt à hauteur de 50% soit 550 000 €.

Au 31/12/2025 le capital restant dû de l'emprunt est de 1 042 496.41€.



CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Comptes annuels détaillés



Page : 27 / 60

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2025	31/12/2024	%
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques	20 642,70	24 780,66	-16.7
20500000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	3 139,88	3 139,88	
20800000 FILMS-DVD-PRODN CINEMATHEQUE	312 522,83	312 522,83	
20800900 FILMS COLLECTES - TRAITES/NT	277,89	277,89	
20800910 TRAITEMENT FILMS	40 128,20	40 128,20	
20810000 LOGICIELS	37 898,79	37 898,79	
28050000 AMORT. CONCESSIONS, BREVET, LI	-3 139,88	-3 139,88	
28080000 AMORT. FILMS-DVD-AUTRES	-307 043,83	-307 043,83	
28080091 TRAITEMENTS FILMS	-25 614,36	-21 601,54	-18.58
28081000 AMORT. LOGICIELS	-37 526,82	-37 401,68	-0.33
Total des immobilisations incorporelles	20 642,70	24 780,66	-16.7
Terrains	41 487,85	347 200,00	-88.05
21150000 TERRAINS BATIS	41 487,85	347 200,00	-88.05
Constructions	192 391,79	1 149 699,62	-83.27
21318000 ENSEMBLE IMMOBILIERS	125 010,70	901 345,65	-86.13
21358000 INSTALLATION GENERALES-AGENCEMENTS-AMENAGEMENTS	83 340,46	277 424,20	-69.96
28131800 AMORTISSEMENT ENS. IMMOBILIERS	-5 319,79	-14 459,98	63.21
28135800 AMORT-INSTALLATION GENERALES-AGENCEMENTS-AMENAGEMENTS	-10 639,58	-14 610,25	27.18
Installations techniques, matériel et outillage industriels	205 945,15	182 841,92	12.64
21540000 MATERIEL AUDIO/VIDEO & AUTRES	485 652,99	436 510,03	11.26
21541000 MATERIELS DIVERS	4 047,90	0,00	NS
21542000 MATERIELS APPARTEMENTS	248,00	0,00	NS
21810000 A.A.I.DIVERS DANS CONSTRUCTION	23 630,78	23 630,78	
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	2 990,00	-100
21830000 MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	55 600,27	41 043,38	35.47
21840000 MOBILIER DE BUREAU	11 163,35	11 163,35	
28154000 AMORT. MATERIEL AUDIO-VIDEO	-300 400,94	-263 224,69	-14.12
28154100 AMORTISSEMENT MATERIELS DIVERS	-294,75	0,00	NS
28154200 AMORT. MATERIELS APPARTEMENTS	-36,01	0,00	NS
28181000 AMORT.DES AGTS DIVERS	-22 149,03	-20 632,32	-7.35
28182000 AMORT. MAT. TRANSPORT	0,00	-400,30	100
28183000 AMORT. MATERIEL DE BUREAU	-41 139,58	-37 958,70	-8.38
28184000 AMORT. DU MOBILIER	-10 377,83	-10 279,61	-0.96
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 465 387,77	0,00	NS
23100000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 465 387,77	0,00	NS
Total des immobilisations corporelles	1 905 212,56	1 679 741,54	13.42
Autres titres immobilisés	689,34	670,34	2.83
27100000 TITRES IMMOBILISES	689,34	670,34	2.83
Prêts	0,00	80 000,00	-100
27420000 PRET AUX PARTENAIRES DIAZ	0,00	40 000,00	-100
27421000 PRET AUX PARTENAIRES TY FILM	0,00	40 000,00	-100
Autres immobilisations financières	500,00	500,00	
27510000 DEPOT DE GARANTIE	500,00	500,00	
Total des immobilisations financières	1 189,34	81 170,34	-98.53
Total de l'actif immobilisé	1 927 044,60	1 785 692,54	7.92

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2025	31/12/2024	%
Stocks et en cours	0,00	0,00	NS
35000000 STOCKS DVD	0,00	19 052,60	-100
35500000 STOCKS DVD	18 888,88	0,00	NS
39500000 PPD SUR STOCKS	-18 888,88	-19 052,60	0.86
Créances clients, usagers et comptes rattachés	25 826,63	37 588,22	-31.29
41110000 Clients	23 635,86	37 117,82	-36.32
41600000 Clients douteux ou litigieux	16 606,34	4 879,22	240.35
49100000 DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS	-14 415,57	-4 408,82	-226.97
Autres créances	41 791,41	461 654,59	-90.95
40971000 Fournisseurs d'exploitation	1 596,92	0,00	NS
40974000 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS DÉBITEURS	0,00	9 292,16	-100
44110000 SUBV. INVESTISSEMENTS A RECEVOIR	12 467,29	403 579,81	-96.91
44170000 SUBV. EXPLOITATION A RECEVOIR	18 000,00	43 094,00	-58.23
44562000 TVA SUR IMMOBILISATIONS	463,38	0,00	NS
44583000 TVA REGULARISATION ACTIF	5 716,25	4 265,43	34.01
44586000 TVA/FACT FOURN NON PARVENUES	1 510,69	1 423,19	6.15
46700000 AUTRES COMPTES DÉBITEURS	430,00	0,00	NS
46710000 PRODUITS A RECEVOIR	1 606,88	0,00	NS
Charges constatées d'avance	23 494,21	28 135,31	-16.5
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	23 494,21	28 135,31	-16.5
Total des créances	91 112,25	527 378,12	-82.72
Instruments financiers à terme et jetons détenus	500 000,00	0,00	NS
50810000 COMPTE A TERME	500 000,00	0,00	NS
Disponibilités	262 027,82	420 263,55	-37.65
51211000 CREDIT AGRICOLE BREST	6 584,29	2 549,65	158.24
51213000 CAISSE D'EPARGNE BREST	50 128,50	280 979,72	-82.16
51213500 LIVRET CAISSE EPARGNE	16 937,75	38 079,17	-55.52
51213600 CAISSE EPARGNE CSL ASSOCIATIS	20 270,28	13 185,77	53.73
51220000 COMPTE PAYPAYL	2 261,41	401,30	463.52
51261000 COMPTE SUR LIVRET C.A.	165 365,23	84 211,25	96.37
53112000 CAISSE BOUTIQUE	480,36	856,69	-43.93
Total de l'actif circulant	853 140,07	947 641,67	-9.97
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	2 780 184,67	2 733 334,21	1.71

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan passif	31/12/2025	31/12/2024	%
Fonds propres complémentaires avec droit de reprise	3 738,00	8 738,00	-57.22
10342110 RESERVE TRESO FRANCE ACTIVE - SCANNER	3 738,00	8 738,00	-57.22
Autres réserves	54 183,15	54 183,15	
10685000 RESERVE DE TRESORERIE AY DROIT	54 183,15	54 183,15	
Report à nouveau	7 123,91	87 405,10	-91.85
11000000 REPORT A NOUVEAU (CRÉDITEUR)	7 123,91	87 405,10	-91.85
Excédent ou déficit de l'exercice	17 906,26	-80 281,19	122.3
Excédent ou déficit de l'exercice	17 906,26	-80 281,19	122.3
Situation nette	82 951,32	70 045,06	18.43
Subventions d'investissement	1 211 094,58	622 452,63	94.57
13100000 SUBVENTION RB - RENOUV MAT INF	0,00	71 105,07	-100
13110000 SUBV. EQUIP. SERVEURS LIBRAIRIE LTO9	54 500,00	54 500,00	
13121000 SUBV REG BRET FILMS VAUTIER	17 500,00	17 500,00	
13122000 SUBV CD 29 VIDEO PROJECTEUR	0,00	1 500,00	-100
13122100 SUBVENTION RENNES MET. VIDEO PROJECTEUR	1 500,00	1 500,00	
13123000 SUBV. INVEST. SCANNER	139 280,65	139 280,65	
13124000 SUBV.INVEST. REGION CHANTIER DES COLLECTIONS	25 000,00	3 579,81	598.36
13180000 SUBV.INVEST. TRAVAUX BATIMENT CNC	190 000,00	0,00	NS
13181000 SUBVENTION TRAVAUX CD 29	12 500,00	0,00	NS
13182000 SUBVENTION TRAVAUX REGION BRETAGNE	480 000,00	0,00	NS
13184000 SUBV.INVEST. VILLE DE BREST ACHAT BATIMENT	400 000,00	0,00	NS
13840000 SUBV.INVEST. VILLE DE BREST ACHAT BATIMENT	0,00	400 000,00	-100
13880000 SUBV.INVEST. TRAVAUX BATIMENT CNC	0,00	90 000,00	-100
13900000 SUBV INSCRITE A RESULTAT	0,00	-1 308,00	100
13910000 SUBT VIREE AU CPTE RESULTAT	0,00	-69 797,08	100
13911000 SUBV. SERVEURS LIBRAIRIE LTO9 VIRÉE AU RÉSULTAT	-22 771,00	-13 687,49	-66.36
13912400 AMORT.SUBV.INVEST.REGION CHANTIER DES COLLECTIONS	-2 695,35	-67,48	NS
13921000 SUBV CPTE RES/ FILMS VAUTIER	-11 170,48	-9 420,48	-18.58
13922000 SUBV CD 29 VIDEO PROJECTEUR	0,00	-1 500,00	100
13922100 SUBV RENNES MÉTROPÔLE VIDÉOPROJECTEUR	-1 500,00	-1 406,67	-6.63
13923000 SUBV.INVEST. SCANNER VIREE AU RESULTAT	-65 633,64	-51 705,57	-26.94
13984000 SUBV.INVEST. BATIMENT VILLE DE BREST INSCRITE AU RE	-5 415,60	-7 620,13	28.93
Total des fonds propres	1 294 045,90	692 497,69	86.87
Provisions pour charges	63 146,15	59 571,88	6
15210000 PROVISIONS POUR IFC	63 146,15	0,00	NS
15300000 PROVISIONS POUR IFC	0,00	59 571,88	-100
Total des provisions	63 146,15	59 571,88	6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 076 435,17	1 533 646,15	-29.81
16400000 Emprunts auprès des établissements de crédit si non-inscrits dan	1 076 197,13	0,00	NS
16482100 EMPRUNT IMMEUBLE	0,00	1 079 257,25	-100
16482500 EMPRUNT CE ACHAT SCANNER	0,00	46 951,44	-100
16884000 INTERETS COURUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS BANC	0,00	7 169,27	-100
51212000 COMPTE DAILLY	0,00	400 000,00	-100
51860000 INTERETS A PAYER	238,04	268,19	-11.24
Emprunts et dettes financières diverses	3 786,35	1 195,05	216.84
16500000 CAUTION REÇUE	0,00	650,00	-100
16810000 DETTES DIVERSES-AYANTS DROITS	745,73	545,05	36.82
16884000 INTERETS COURUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS BANC	3 040,62	0,00	NS

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan passif	31/12/2025	31/12/2024	%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 380,43	26 016,50	-21.66
40110000 Fournisseurs	10 998,60	15 321,04	-28.21
40810000 Fournisseurs - Factures non parvenues	9 381,83	10 695,46	-12.28
Dettes fiscales et sociales	109 500,67	100 216,29	9.26
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	13,99	13,99	
42820100 DETTES PROV. CONGES A PAYER	43 566,41	42 684,87	2.07
43100000 SECURITE SOCIALE	17 208,54	14 515,20	18.56
43722000 PREVOYANCE	1 214,77	1 396,93	-13.04
43724000 MUTUELLE FRAIS DE SANTE	796,44	71,32	NS
43725000 AUDIENS	5 271,71	5 368,85	-1.81
43820100 CHARGES SOCIALES/CONGES PAYES	16 176,08	15 352,35	5.37
43860100 CHARGES A PAYER FORM. CONTINUE	5 728,57	5 768,31	-0.69
43861500 CHARGES À PAYER - TAXE APPRENT	298,67	685,00	-56.4
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE IR	802,95	675,42	18.88
44400000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	964,00	1 210,00	-20.33
44550000 TVA A DECAISSER	1 924,00	1 376,00	39.83
44584000 TVA REGULARISATION PASSIF	13,80	3,50	294.29
44710000 TAXE SUR LES SALAIRES	11 009,00	6 940,00	58.63
44730000 TAXE SUR LES VÉHICULES DE SOCIÉTÉS	413,00	0,00	NS
44810200 ETAT - AGESEA A PAYER	747,78	0,00	NS
44811000 CHARGES FISCALES SUR CONGES PAYES A PAYER	3 350,96	0,00	NS
44820100 CHARGES FISCALES SUR CONGES PAYES	0,00	3 439,53	-100
44860200 ETAT-AGESEA A PAYER	0,00	715,02	-100
Produits constatés d'avance	212 890,00	320 190,65	-33.51
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	212 890,00	320 190,65	-33.51
Total des dettes	1 422 992,62	1 981 264,64	-28.18
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	2 780 184,67	2 733 334,21	1.71

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	%
Cotisations	3 744,00	5 665,00	-33.91
75610000 ADHESIONS	3 744,00	5 665,00	-33.91
Ventes de biens	439,41	419,04	4.86
70120020 VENTES DVD ED CINEMATHEQUE TN	439,41	419,04	4.86
Ventes de prestations de service	92 329,51	116 011,09	-20.41
70611011 CESSIONS DE DROITS TR	41 329,70	56 434,96	-26.77
70611012 CESSION DE DROITS EXO	7 361,00	8 418,00	-12.56
70621201 FRAIS TECHNIQUES TN	23 223,24	31 964,61	-27.35
70621202 FRAIS TECHNIQUES EXO	674,00	992,00	-32.06
70622020 RECHERCHES DOCUMENTAIRES TN	250,00	0,00	NS
70640000 RECETTES EXO	0,00	1 049,00	-100
70640400 RECETTES TN	1 201,17	1 877,06	-36.01
70810000 ABONNEMENT STE INTERNET EXO	4 800,00	0,00	NS
70830000 LOCATIONS DIVERSES	11 527,96	8 974,36	28.45
70831000 REFACT- CHARGES LOCATIVES APPARTEMENT TN	696,59	0,00	NS
70840000 MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL FACTURÉE	1 116,65	0,00	NS
70850020 PORTS ET FRAIS ACESOIRES TN	100,00	280,30	-64.32
70850500 PORT & FRAIS NOT EXO	49,20	20,80	136.54
70886000 ABONNEMENT SITE INTERNET EXO	0,00	6 000,00	-100
Concours publics et subventions d'exploitation	765 669,99	674 798,35	13.47
74010100 SUBVENTION C.N.C.	0,00	50 000,00	-100
74020000 SUBVENTION REGION BRETAGNE	0,00	330 000,00	-100
74030000 SUBVENTION CONSEIL DEPART 29	0,00	57 000,00	-100
74032000 SUBVENTION CONSEIL DEPART 44	0,00	44 000,00	-100
74040000 SUBVENTION VILLE DE BREST	0,00	47 000,00	-100
74050000 SUBVENTION RENNES METROPOLE	0,00	16 000,00	-100
74060300 SUBVENTION SUR PROJET	0,00	107 288,35	-100
74090100 SUBV EXEPTIONNELLE RÉGION BRET	0,00	15 000,00	-100
74100000 SUBVENTION FEDER	0,00	2 010,00	-100
74110100 SUBVENTION C.N.C.	105 000,00	0,00	NS
74111000 SUBVENTION - FRANCE ACTIVE	7 200,00	0,00	NS
74120000 SUBVENTION REGION BRETAGNE	350 000,00	0,00	NS
74130000 SUBVENTION CONSEIL DEPART 29	54 000,00	0,00	NS
74132000 SUBVENTION CONSEIL DEPART 44	44 000,00	0,00	NS
74140000 SUBVENTION VILLE DE BREST	70 000,00	0,00	NS
74150000 SUBVENTION RENNES METROPOLE	16 000,00	0,00	NS
74160300 SUBVENTION SUR PROJET	68 805,65	0,00	NS
74190100 SUBV EXEPTIONNELLE RÉGION BRETAGNE	20 000,00	0,00	NS
74200000 SUBV. ASP	0,00	6 500,00	-100
74700000 QUOTE PART DE SUBV. VIREE AU RESULTAT	30 664,34	0,00	NS
Ressources liées à la générosité du public	413,60	0,00	NS
Ressources liées à la générosité du public	413,60	0,00	NS
Dont dons manuels	413,60	0,00	NS
75412000 ABANDONS DE FRAIS PAR LES BÉNÉVOLES	413,60	0,00	NS
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	173,19	18 290,66	-99.05
78173000 REPRISE PROV. DEPREC. STOCK	163,72	509,15	-67.84
78174000 REPRISE PROV. DEPREC.CREANCES	9,47	0,00	NS
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D EXPLOIT	0,00	2 929,41	-100
79101000 TRANSF. CHARGES INDEMN.JOURN.	0,00	5 327,45	-100
79102600 TRANSFERT DE CHARGES-FORMATION	0,00	5 109,40	-100
79110000 TRANSFERT DE CHARGES SANS TVA	0,00	760,25	-100
79118000 TRANSFERT DE CHARGES SOUMIS A TVA	0,00	3 655,00	-100

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		2 800,00	0,00	NS
75700000	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPOR	2 800,00	0,00	NS
Autres produits		203,04	61,15	232.04
71350000	VARIATION STOCKS DVD	-163,72	-509,15	67.84
75810000	AUTRES PRODUITS DIVERS	358,38	531,83	-32.61
75850000	ECARTS DE REGLEMENT	8,38	38,47	-78.22
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<i>865 772,74</i>	<i>815 245,29</i>	<i>6.2</i>
Autres achats et charges externes		173 500,75	179 754,61	-3.48
60400000	ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	101,80	0,00	NS
60611000	ELECTRICITE EAU	7 845,03	10 005,92	-21.6
60611200	ELECTRICITÉ EAU VICTOR HUGO	3 910,57	1 174,09	233.07
60615000	CARBURANT	1 182,94	1 730,55	-31.64
60615100	CARBURANT VEHICULE DE LOCATION	402,67	35,49	NS
60630000	FOURN ENTRET & PETIT OUTILLAGE	1 120,74	944,55	18.65
60631000	FOURNITURES SERV. TECHNIQUE	225,65	3 745,62	-93.98
60632000	FOURNITURES NOUVEAU LIEU	1 258,16	919,78	36.79
60633000	FOURNITURES ARCHIPEL	0,00	364,95	-100
60634000	FOURNITURES CHANTIER DES COLLECTIONS	2 443,65	0,00	NS
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	813,24	525,52	54.75
61250000	CREDIT BAIL DACIA DOKKER ET JOGGER TTC	3 052,92	4 061,87	-24.84
61322000	LOCATIONS GARAGES	900,00	900,00	
61323000	LOCATION LOCAL RENNES	2 271,67	5 000,00	-54.57
61324000	LOCATION IMMO. PONCTUELLES	0,00	1 172,50	-100
61350000	LOCATIONS FILMS/SALLES	400,00	1 403,35	-71.5
61351000	LOCATIONS MATERIELS ADMINIST.	2 132,00	2 132,00	
61351200	ABONNEMENT LOGICIEL	2 532,21	4 088,63	-38.07
61352000	LOCATION VEHICULES	470,00	382,66	22.82
61353000	LOC HEBERGEMENT INTERNET	1 395,80	1 250,00	11.66
61520000	ENTRETIEN LOCAUX	0,00	4 494,72	-100
61551000	ENTRETIEN VEHICULES	1 298,91	0,00	NS
61553000	REPARATION AUTRES MATERIELS	1 415,26	0,00	NS
61554000	PRESTATIONS INFORMATIQUES	13 570,63	5 662,72	139.65
61560000	CONTRATS D ENTRETIEN & DE MAIN	411,31	390,25	5.4
61561000	MAINTENANCE LOCAUX	863,45	965,65	-10.58
61562000	MAINTENANCE SCANNER	12 759,67	13 085,67	-2.49
61565000	MAINTENANCE LIBRAIRIE LTO	5 351,00	3 816,00	40.23
61610000	ASSURANCES	7 226,06	10 311,74	-29.92
61620000	ASSURANCES NOUVEAU LIEU	5 688,82	0,00	NS
61810000	ABONNEMENTS	844,55	735,38	14.85
61820000	DOCUMENTATION	402,24	204,96	96.25
61850000	FRAIS COLLOQUES,SEMINAIRES,CON	1 299,40	1 045,33	24.31
62260000	HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	11 162,79	9 279,11	20.3
62260500	HONORAIRES MISSION SOCIALE	3 666,06	3 194,04	14.78
62261000	HONORAIRES AVOCATS	2 205,00	0,00	NS
62261500	HONORAIRES INTERVENANT SPECTAC	1 078,52	10 032,90	-89.25
62262000	PRESTATIONS TICKETS RESTAURANT	51,80	62,85	-17.58
62263500	HONORAIRES COMMISS.AUX COMPTES	4 025,00	3 760,00	7.05
62265000	HONORAIRES DIVERS	7 200,00	600,00	NS
62265100	HONORAIRES ARCHIPEL DES RÉCITS	16 983,33	19 166,67	-11.39
62281000	RETROCESSION DROITS/FILMS	3 242,84	5 401,06	-39.96
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS	1 184,00	500,26	136.68
62360000	PUBLICITE-COMMUNICATION	3 122,67	4 673,82	-33.19
62380000	DIVERS (POURBOIRES, DONTS)	30,00	90,00	-66.67
62410000	TRANSPORTS DIVERS	18,90	455,00	-95.85
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS DIRECTION	796,52	1 574,69	-49.42
62511000	DEPLACEMENTS ELUS	783,10	582,02	34.55
62512000	FRAIS DEPLTS INTER. PROJECTION	722,16	2 872,16	-74.86
62513000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ARCHIPEL DES RECITS	396,50	1 693,20	-76.58
62514000	FRAIS DEPLACEMENT NOUVEAU LIEU	3 530,96	0,00	NS
62560000	MISSIONS	3 556,13	6 444,20	-44.82
62560010	FRAIS DEPLACEMENTS SALARIÉ ARCHIPEL DES RECITS	0,00	751,96	-100
62561000	FRAIS DEP. SALARIES FORMATIONS	143,65	2 837,08	-94.94

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
62570000	RECEPTIONS	783,19	1 055,92	-25.83
62571000	RECEPTION ELUS	37,71	396,32	-90.48
62572000	FRAIS ARCHIPEL DES RECITS	510,41	1 541,64	-66.89
62573000	RECEPTION BÉNÉVOLES	3 470,29	0,00	NS
62630000	AFFRANCHISSEMENTS	241,35	1 119,59	-78.44
62650000	TELEPHONE, FAX, INTERNET	4 203,07	2 127,20	97.59
62651000	FIBRE	10 429,53	12 048,54	-13.44
62700000	SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	2 024,62	1 724,46	17.41
62720000	FRAIS EMPRUNTS	0,00	1 148,00	-100
62800000	DIVERS : FORMATION HORS PLAN	516,70	364,00	41.95
62810000	COTISATIONS ET ADHESIONS	3 793,60	3 708,02	2.31
Aides financières		1 885,21	0,00	NS
65700000	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS INCORPOR	1 885,21	0,00	NS
Impôts, taxes et versements assimilés		61 141,10	48 366,36	26.41
63110000	TAXES SUR LES SALAIRES	11 009,00	6 941,00	58.61
63180000	AUTRES IMPOTS & TAXES AGESEA	56,65	0,00	NS
63330000	FORMATION PROF CONTINUE	8 401,34	8 296,34	1.27
63350000	TAXE APPRENTISSAGE	2 989,28	2 918,92	2.41
63380000	CHARGES FISCALES S/ CP	-88,57	514,77	-117.21
63511000	TAXE C.E.T.	1 325,00	1 340,00	-1.12
63512000	TAXE FONCIÈRE	17 623,00	10 662,20	65.28
63513000	TAXE ENLEVEMENT	339,09	583,54	-41.89
63514000	TVS	413,00	0,00	NS
63520000	TVA NON DEDUCTIBLE	19 069,50	16 855,82	13.13
63530000	DROIT DE DOUANE	0,00	77,01	-100
63580000	AUTRES DROITS	3,81	176,76	-97.84
Salaires		453 404,61	445 229,67	1.84
64110000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	439 603,04	429 253,10	2.41
64120000	VARIATION PROV. CONGES PAYES	881,54	-1 250,35	170.5
64130000	FRAIS DE TRANSPORT PAR EMPLOYE	549,40	518,44	5.97
64130100	INDEMNITE TELETRAVAIL	400,95	587,10	-31.71
64140000	TICKETS RESTAURANTS	8 691,78	8 932,00	-2.69
64141000	STAGIAIRES	0,00	1 679,78	-100
64142000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 707,69	0,00	NS
64143000	AVANTAGES DIVERS - PRIMES MACRON	1 400,00	0,00	NS
64146000	IJ SS NETTES	11 716,11	5 509,60	112.65
64900000	REMB. CHARGES DU PERSONNEL	-11 545,90	0,00	NS
Cotisations sociales		147 854,84	138 361,86	6.86
64510000	COTISATIONS URSSAF	103 830,19	97 106,17	6.92
64520000	COTISATIONS MUTUELLE PREVOYANC	7 207,23	5 928,41	21.57
64531000	COTISATIONS CAISSE RETRAITE	29 108,77	28 266,26	2.98
64531500	PRÉVOYANCE	3 343,06	3 482,65	-4.01
64580000	VARIATION DE CH SOC/CONGES PAY	823,73	-86,00	NS
64720000	VERSEMENT AUX CE ET CSE	1 908,50	2 130,11	-10.4
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL-PHARMACIE	1 633,36	1 534,26	6.46
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		56 521,08	70 136,60	-19.41
68111000	DOT. AMORTIS. IMMOB. INCORP	4 137,96	4 137,96	
68112000	DOT AMORT IMMOBS CORPORELLES	52 383,12	65 998,64	-20.63
Dotations aux provisions		13 590,49	6 656,70	104.16
68151000	PROVISION POUR RISQUES ET CHAG	3 574,27	6 599,88	-45.84
68174000	DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPR. CREANCES	10 016,22	56,82	NS
Autres charges		4 040,00	310,76	NS
65160000	DROIT D AUTEUR & REPRODUCTION	79,64	226,76	-64.88
65400000	PERTE S/CREANCES IRRECOUV NT	985,00	0,00	NS
65800000	CHARGES DIV.GESTION COURANTE	71,84	84,00	-14.48

CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

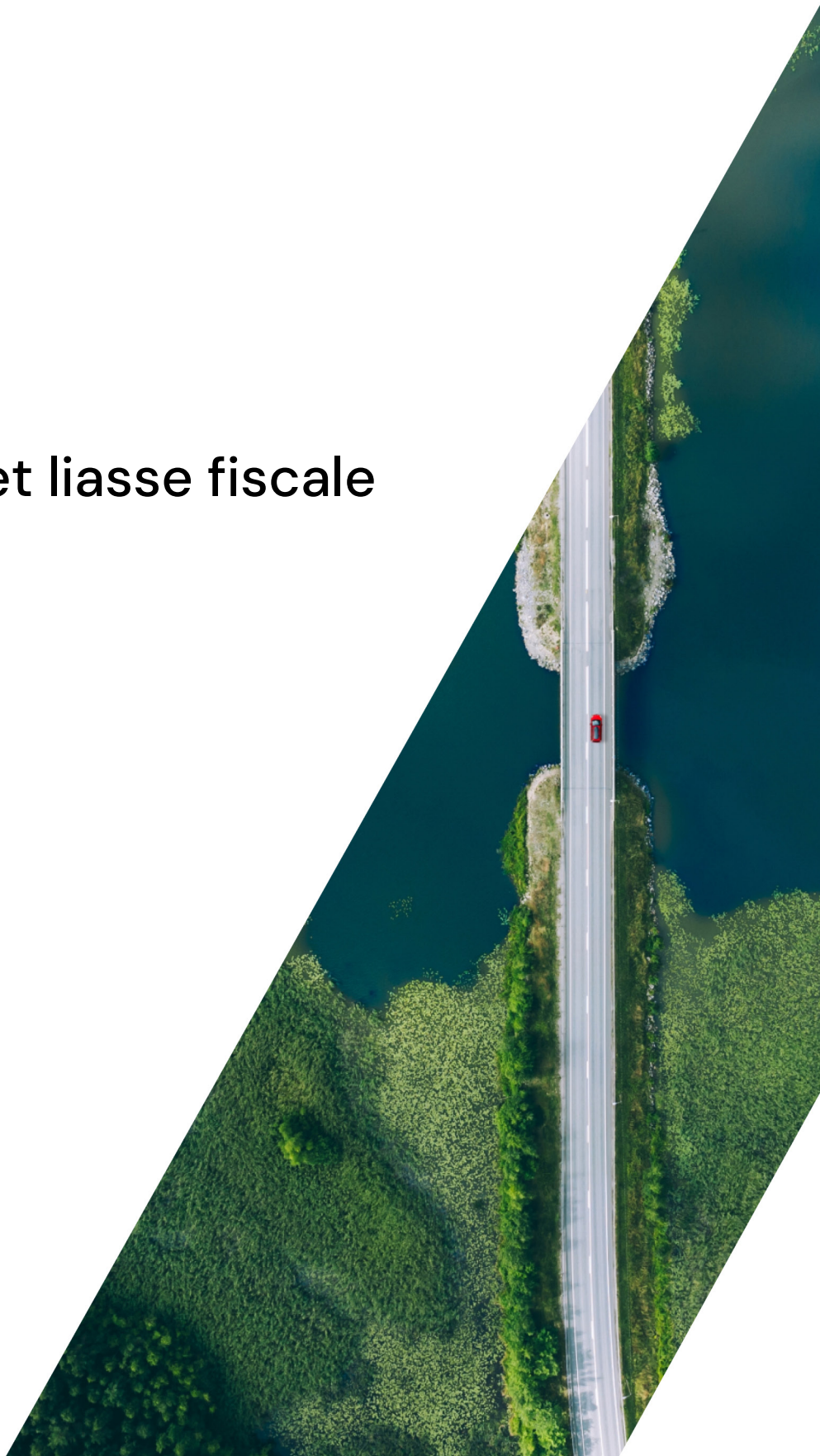
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	%
65820000 PÉNALITÉS, AMENDES FISCALES ET PÉNALES	2 903,52	0,00	NS
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<i>911 938,08</i>	<i>888 816,56</i>	<i>2.6</i>
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-46 165,34	-73 571,27	37.25
Autres intérêts et produits assimilés	2 116,46	4 901,16	-56.82
76800000 PRODUITS FINANCIERS	2 116,46	4 901,16	-56.82
<i>Total des produits financiers</i>	<i>2 116,46</i>	<i>4 901,16</i>	<i>-56.82</i>
Intérêts et charges assimilées	400,72	45 123,16	-99.11
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS	400,72	32 592,59	-98.77
66160000 INTERETS DAILLY	0,00	12 530,57	-100
<i>Total des charges financières</i>	<i>400,72</i>	<i>45 123,16</i>	<i>-99.11</i>
2. RÉSULTAT FINANCIER	1 715,74	-40 222,00	104.27
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts	-44 449,60	-113 793,27	60.94
Produits exceptionnels	70 461,99	34 244,08	105.76
77700000 QUOTE-PART SUBV D'INVEST VIREE	0,00	34 244,08	-100
77800000 Autres produits exceptionnels	70 461,99	0,00	NS
Charges exceptionnelles	7 620,13	0,00	NS
67800000 Autres charges exceptionnelles	7 620,13	0,00	NS
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	62 841,86	34 244,08	83.51
Impôts sur les bénéfices	486,00	732,00	-33.61
69500000 IS SUR PRODUITS FI	486,00	732,00	-33.61
Total des produits	938 351,19	854 390,53	9.83
Total des produits	938 351,19	854 390,53	9.83
Total des charges	920 444,93	934 671,72	-1.52
Total des charges	920 444,93	934 671,72	-1.52
EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-)	17 906,26	-80 281,19	122.3



CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Déclarations et liasse fiscale



Page : 37 / 60



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE			
SIRET	4 0 1 4 8 0 8 1 9 0 0 0 2 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
2 avenue Georges Clémenceau			
29200 BREST			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation			
		SIRET	
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Production de films institutionnels et publicitaires	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15%
			Déficit
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Autres dispositifs			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) :		Base d'imposition	Chiffre d'affaires
			Taux d'imposition
6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) :		Base d'imposition	Taux d'imposition
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V5.54.0			
Examen de conformité fiscale			
☐ Prestataire de confiance :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
RYDGE Conseil 10 12 QUAI ARMAND CONSIDERE 29200 BREST			
Tél: 33298319831		Tél:	
Identité du déclarant:			
Date:		Lieu: Brest	
Qualité et nom du signataire: M Marc Sénant - Président			
Signature :			



ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

31122025

I										REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES															
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾					payées par la société elle-même					a							payées par un établissement chargé du service des titres					b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾															c										
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d										
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾															e										
															f										
															g										
															h										
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾															i										
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j										
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾															Total (a à h)										
J										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.													
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées:											
														à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6							
1										2		3		4		5		6		7		8			
K										DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																									
L										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION															
										REMUNERATIONS															
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)																									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)																									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES										à 0%															
à 15%										à 19%															
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																									
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice																									
MVLТ réalisée au cours de l'exercice																									
MVLТ restant à reporter																									
M										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS															
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice																									
Nombre de reçus délivrés																									

Désignation de l'entreprise :		ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2																	
Adresse de l'entreprise		2 avenue Georges Clémenceau 29200 BREST										Durée de l'exercice précédent *		1 2																	
Numéro SIRET *		4 0 1 4 8 0 8 1 9 0 0 0 2 8										Néant ☐ *																			
												Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 5																	
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3															
Capital souscrit non appelé (I)		AA																													
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC																			
	Frais de développement *	CX										CQ																			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF										3139		AG		3139															
	Fonds commercial (1)	AH												AI																	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ										390827		AK		370185		20642													
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL												AM																	
	Terrains	AN										41487		AO				41487													
	Constructions	AP										208351		AQ		15959		192391													
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										489948		AS		300731		189217													
	Autres immobilisations corporelles	AT										90394		AU		73666		16727													
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV										1465387		AW				1465387														
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS												CT																	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU												CV																	
	Créances rattachées à des participations	BB												BC																	
	Autres titres immobilisés	BD										689		BE				689													
	Prêts	BF												BG																	
	Autres immobilisations financières *	BH										500		BI				500													
TOTAL (II)		BJ										2690727		BK		763682		1927044													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL												BM																
		En cours de production de biens	BN												BO																
		En cours de production de services	BP												BQ																
		Produits intermédiaires et finis	BR										18888		BS		18888														
		Marchandises	BT												BU																
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV												BW																
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										40242		BY		14415		25826												
		Autres créances (3)	BZ										41791		CA				41791												
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC																
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD										500000		CE				500000											
Disponibilités	CF										262027		CG				262027														
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH										23494		CI				23494													
	TOTAL (III)	CJ										886444		CK		33304		853140													
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW																													
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM																													
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN																													
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO										3577171		1A		796986		2780184													
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP		(3) Part à plus d'un an :		CR		16606													
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :										Créances :									

Désignation de l'entreprise		ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE		Néant ☐ *		
				Exercice N 31122025		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)			DA	3738	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	54183	
	Report à nouveau			DH	7123	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	17906	
	Subventions d'investissement			DJ	1211094	
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	1294045		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	63146	
	TOTAL (III)			DR	63146	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1076435	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3786	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	20380	
	Dettes fiscales et sociales			DY	109500	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Instruments financiers à terme			D1		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	212890	
TOTAL (IV)			EC	1422992		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2780184		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	398273	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	238	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE						Néant ☐ *		
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD	439	FE		FF	439
		services *	FG	92329	FH		FI	92329
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	92768	FK		FL	92768
	Production stockée *						FM	-163
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	765669
	Reprises sur amortissements et provisions *						FP	173
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						FI	2800
	Autres produits (1) (11)						FQ	4524
Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	865772
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	173500
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	61141
	Salaires et traitements *						FY	453404
	Cotisations sociales (10)						FZ	147854
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (14)*				GA	56521
			- dotations aux dépréciations				GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	10016
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	3574
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	
	Autres charges (12)						GE	5925
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	911938
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	-46165
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2116
	Reprises sur dépréciations						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2	
	Total des produits financiers (V)						GP	2116
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	400
	Différences négatives de change						GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	400
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	1715
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)							GW	-44449

Désignation de l'entreprise		ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
Produits exceptionnels (7)				(VII)	HD 70461	
Charges exceptionnelles (6bis, 6ter, 7)				(VIII)	HH 7620	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)					HI 62841	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK 486	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL 938351	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM 920444	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)					HN 17906	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		IG	
	(3)	Dont	crédit-bail mobilier *		HP	
			crédit-bail immobilier		HQ 3052	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :			A8	
		dont cotisations facultatives Madelin	A10			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Détail en annexe					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Exercice N, clos le : 31122025

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	
Autres charges	7620
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	7620
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Autres produits	70461
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	70461
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise										ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE										31122025				Néant ☐ *	
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations													
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I		CZ		D8		D9											
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II		KD	393967	KE		KF											
CORPORELLES	Terrains							KG		347200	KH		KI												
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9		KJ	901345	KK		KL													
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1		KM		KN		KO													
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions					[Dont Composants	M2		KP	277424	KQ													
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					[Dont Composants	M3		KS	436510	KT	53438												
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	23630	KW		KX													
		Matériel de transport *						KY	2990	KZ		LA													
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	52206	LC		LD	14556												
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG													
	Immobilisations corporelles en cours							LH			LI		IJ	1465387											
	Avances et acomptes							LK			LL		IM												
	TOTAL III							LN		2041307	LO		IP	1533383											
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G			8M		8T											
Autres participations							8U			8V		8W													
Autres titres immobilisés							1P		670	1R		1S	19												
Prêts et autres immobilisations financières							1T		80500	1U		1V													
TOTAL IV							LQ		81170	LR		1S	19												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG		2516445	ØH		ØJ	1533402												
CADRE B			IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence												
							par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice												
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7												
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	393967	IX												
CORPORELLES	Terrains				IP		305712	LX		LY	41487	IZ													
	Constructions	Sur sol propre		IQ		776334	MA		MB	125010	MC														
		Sur sol d'autrui		IR			MD		ME		MF														
		Inst. gales, agencs et am. des constructions					IS	194083	MG		MH	83340	MI												
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ		MK	489948	ML												
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers		IU			MM		MN	23630	MO														
		Matériel de transport		IV			MP	2990	MQ		MR														
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS		MT	66763	MU														
		Emballages récupérables et divers*		IX			MV		MW		MX														
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ		NA	1465387	NB													
	Avances et acomptes				NC			ND		NE		NF													
TOTAL III				IY		1276130	NG	2990	NH	2295570	NI														
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU		M7		ØW													
	Autres participations				IØ			ØX		ØY		ØZ													
	Autres titres immobilisés				I1			2B		2C	689	2D													
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	80000	2F	500	2G													
	TOTAL IV				I3			NJ	80000	NK	1189	2H													
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		1276130	ØK	82990	ØL	2690727	ØM														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise										ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE										31122025				Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement										CY				EL				EM				EN			
Fonds commercial										RE				RF				RI				RJ			
Autres immobilisations incorporelles										PE				PF				PG				PH			
TOTAL I										RK				RM				RN				RO			
Terrains										PI				PJ				PK				PL			
Constructions										PM				PN				PO				PQ			
										Sur sol d'autrui				PR				PS				PT			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions										PV				PW				PX				PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ				QA				QB				QC			
Autres immobilisations corporelles										QD				QE				QF				QG			
										Inst. générales, agencements, aménagements divers				QH				QI				QJ			
Matériel de transport										QL				QM				QN				QO			
Matériel de bureau et informatique, mobilier										QP				QR				QS				QT			
Emballages récupérables et divers										QU				QV				QW				QX			
TOTAL II										ØN				ØP				ØQ				ØR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)										ØN				ØP				ØQ				ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																							
Immobilisations amortissables		DOTATIONS										REPRISES										Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel													
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6											
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV											
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1											
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD											
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8											
Constructions		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6											
		Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4										
Inst. techniques mat. et outillage		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2											
Autres immobilisations corporelles		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9											
		Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7										
		Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5										
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3										
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1											
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8											
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO											
TOTAL III																									
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV											
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY					Total général non ventilé (NW - NY)		NZ									
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																							
										Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer																Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations																SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE				31122025		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	59571	4Y	3574	4Z		5A	63146
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z	59571	TV	3574	TW		TX	63146	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	19052	6P		6R	163	6S	18888
	Sur comptes clients	6T	4408	6U	10016	6V	9	6W	14415
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	23461	TY	10016	TZ	173	UA	33304	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	83033	UB	13590	UC	173	UD	96450	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	13590	UF	173			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE				31122025		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	500	UV		UW	500			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	16606				16606			
	Autres créances clients		UX	23635		23635					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7690		7690					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	30467		30467					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3633		3633					
	Charges constatées d'avance		VS	23494		23494					
	TOTAUX		VT	106027	VU	88921	VV	17106			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	80000							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1076197		51716		190791		833689		
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3786		3786						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	20380		20380						
Personnel et comptes rattachés		8C	43580		43580						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	46694		46694						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	964		964						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1937		1937						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16323		16323						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	212890		212890						
TOTAUX		VY	1422754	VZ	398273		190791		833689		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	50011	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise		ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET		Néant ☐		Exercice N clos le		31/12/2025			
I. RÉINTÉGRATIONS											BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA		17906	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE		413						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		413								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)		RB										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW		1762						
	Amendes et pénalités		WJ		1762		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)											I7		486			
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7							
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)									I8					
			{ - imposées aux taux de 0 %									ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme									WN					
			{ - Plus-values soumises au régime des fusions									WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		725240					
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3						
										TOTAL I		WR		745807			
II. DÉDUCTIONS											PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)											WU						
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WV					
			{ - imposées au taux de 0 %									WH					
			{ - imposées au taux de 19 %									WP					
			{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure									WW					
			{ - imputées sur les déficits antérieurs									XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *											ZY					
	Majoration d'amortissement *											XD					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)		L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)		L5	XF							
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)		PA								
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)		XC								
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)		PB									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XS						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)		YH			XG		744719						
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)		YC											
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)		YD											
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)	YI	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI											
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL														
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2						
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH		744719			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{				Bénéfice (I moins II)		XI		1088		XJ			
								Déficit (II moins I)		ZL							
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *																	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													XL		1088		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO							

Désignation de l'entreprise : ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE		31122025	Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	130920	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	1088	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)	K6	129832	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	129832	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	63093	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Total des provisions pour risques et charges			
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Total des provisions pour dépréciation			
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
Total des charges à payer			
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	L1	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

Exercice N clos le : 31122025

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
Charges secteur non taxable	725240	Produits secteur non taxable	744719
TOTAL WQ	725240	TOTAL XG	744719

Désignation de l'entreprise : ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	87405	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-80281			ZD									
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE									
						ZF									
	TOTAL I	ØF	7123			ZG	7123								
						ZH	7123								
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 19138)						YQ								
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR	16311							
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	101							
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)						XQ	10101							
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU								
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	49615							
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV								
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 3793)						ST	113681							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	173500							
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1325							
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)						9Z	59816							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	61141							
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	11325							
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	3634							
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						ØB	439603							
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS								
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%							
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0						ZR	0							
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG								
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL											
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC											
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO											
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ												
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ								
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR								
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS														
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Date d'acquisition des éléments cédés*et Nature 1		Valeur d'origine* 2	Valeur nette réévaluée* 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements* 5	Valeur résiduelle 6	
I - Immobilisations*	1	19/06/2024 DACIA SANDERO 2009 - AF-507-MM TTC	2990		1104		1885
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL		2990		1104		1885
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente 7		Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxables à 19 % (1) 11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	2800	914	914			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL		2800	914	914		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE					
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
		Court terme 9	Long terme 10		
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
Plus-value taxable à 19 % (1) 11					
Total des plus ou moins-values nette fiscale		914			
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique	914			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique	(A)	(B) (Ventilation par taux)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant	☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{ter} et 1 ^{quater} CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4					
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> N-5					
	1 ^{ter} et 1 ^{quater} du CGI) N-6					
	(à préciser) au titre de : N-7					
	N-8					
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : **ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE** Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
		À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	5	6	7		
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012025		et clos le: 31122025	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	13
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			EY
Période de référence	GY		HX
Date de cessation		GZ	
		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

4 0 1 4 8 0 8 1 9 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

ADRESSE (voie) 2 avenue Georges Clémenceau

CODE POSTAL 29200

VILLE BREST

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 4 0 1 4 8 0 8 1 9 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

ADRESSE (voie) 2 avenue Georges Clémenceau

CODE POSTAL 29200 VILLE BREST

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032